

L'ÉDUCATION, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE À VOLVIC

PEDIT

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

2025-2028



Préambule

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) a pour objectif principal de **favoriser le développement de l'enfant et du jeune adulte** dans un cadre défini. Ce cadre permet d'organiser la journée de l'enfant en respectant ses besoins psychologiques, psychiques et physiques. Pour répondre au mieux aux besoins de chaque jeune, le PEdT intègre différents critères :

- **Favoriser l'implication des familles** : l'échange avec les familles est un aspect primordial afin de respecter une complémentarité en termes **d'organisation familiale**.
- **Dynamiser la vie associative** : le territoire volvicais est riche de ses associations. Le PEdT vise à **intégrer les bénévoles ou les salariés des associations** avec des interventions éducatives en milieu scolaire/ périscolaire et extrascolaire.
- **Développer le loisir pour tous** : le PEdT **favorise la mixité des publics** en prônant la **solidarité** et l'accessibilité de tous les publics.
- **Contribuer au partage des valeurs du vivre ensemble** : ce projet implique les jeunes et tous **les acteurs pédagogiques**. Les activités proposent une ouverture à la mixité, culturelle et citoyenne.
- **Encourager la réussite éducative** : le travail de maillage des différents acteurs va permettre aux jeunes d'accéder à **divers apports pédagogiques** ce qui, par conséquent, multiplie les moyens d'apprentissage. Cette cohérence permettra de renforcer **l'estime de soi** et la confiance en soi de chaque enfant, par la **mise en évidence de compétences** et de potentialités jusque-là ignorées.

Le PEdT est le résultat de plusieurs mois de **réflexion collective** entre les élus de la Commune, le service Éducation Enfance Jeunesse et les acteurs de la vie de l'enfant. Ce projet **dure 3 ans**, (2025-2028). Durant son application, le projet sera évalué régulièrement par les acteurs, les élus, les enfants, les parents, les associations et les agents, l'objectif étant que le projet éducatif du territoire soit en perpétuelle évolution.

Sommaire

1 - LA COLLECTIVITE	4
1.1 LE PROJET EDUCATIF	4
1.2 CARTE D'IDENTITE	5
2 - CONNAISSANCE DU TERRITOIRE	6
2.1 LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE	7
2.2 LE TISSU ASSOCIATIF	10
2.3 LE SERVICE ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE	11
2.4 LES SERVICES MUNICIPAUX	12
2.5 PATRIMOINE ET RICHESSE DU TERRITOIRE	15
2.6 LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	16
2.7 LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE	17
3 - LES ACTEURS EDUCATIFS	18
3.1 LES STRUCTURES DE PETITE ENFANCE	18
3.2 LES ECOLES ET LE RYTHME SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	20
3.3 LES STRUCTURES D'ACCUEIL DU SERVICE EEJ	24
4 - LES PUBLICS ET LEURS CARACTERISTIQUES	30
5 - L'AMBITION DU PEDT	31
5.1 L'ÉDUCATION	31
5.2 LES OBJECTIFS DU PEDT	31
5.3 PREVENTION	33
5.4 CITOYENNETE	33
5.5 ENVIRONNEMENT	34
5.6 CULTURE ET TERRITOIRE	34
6 - LE PILOTAGE DU PEDT	35
6.1 COMITE CONSULTATIF	35
6.2 GROUPES DE TRAVAIL	35
7 - LES DISPOSITIFS EXISTANTS ET RECONDUITS	36
7.1 LE RYTHME SCOLAIRE	36
7.2 AIDE AUX DEVOIRS	36
7.3 SCOLARISATION (NOTAMMENT DES EFIV)	36
7.4 DISPOSITIFS AUTOUR DU DEVELOPPEMENT PHYSIQUE ET SPORTIF	36
7.5 DISPOSITIF DE SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT	37
7.6 DISPOSITIFS AUTOUR DE LA CITOYENNETE	37
7.7 LES CONTENUS PERISCOLAIRES	38
7.8 RESTAURATION SCOLAIRE	40
8 - LES SCENARIOS ET LES CHANGEMENTS POUR CE NOUVEAU PROJET	41
8.1 SOUTIEN A LA PARENTALITE	41
8.2 EDUCATION A L'ESPRIT CRITIQUE	41
8.3 MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DU COMITE CONSULTATIF	41
8.4 EXTRASCOLAIRE	42
8.5 LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES ADULTES	42
9 - ÉVALUATION	43
9.1 METHODOLOGIE	43
9.2 REFERENTIEL D'ÉVALUATION	43
10 - LISTE DES ANNEXES	45

1 - La collectivité

1.1 Le projet éducatif

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) est un cadre de collaboration entre la Commune, l'Éducation nationale et les acteurs locaux (associations, structures jeunesse, etc.) pour organiser des activités éducatives cohérentes et complémentaires autour de l'enfant. Il vise à garantir la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Le PEdT permet de formaliser les objectifs partagés en matière d'épanouissement, de réussite et d'inclusion de tous les enfants.

Voici les objectifs définis dans le projet éducatif qui définit la politique municipale, mis en place par le Conseil Municipal, sur lesquels le PEdT devra s'appuyer :

Citoyenneté & Collectivité

- Encourager la responsabilité, l'esprit critique, le goût de l'apprentissage
- Promouvoir et cultiver l'appartenance citoyenne et territoriale
- Renforcer le vivre ensemble
- Amener la population à connaître, comprendre, vivre et faire vivre son territoire
- Favoriser la transmission intergénérationnelle
- Rompre l'isolement et valoriser les savoirs
- Encourager l'accès à la culture

Environnement

- Sensibiliser sur les enjeux de l'environnement et de la biodiversité
- Développer une conscience et un engagement environnemental

Prévention & Santé

- Penser le parcours et l'accueil en fonction du rythme de l'enfant et de celui de sa famille
- Demeurer dans une dynamique d'anticipation
- Lutter contre la sédentarité et prévenir les risques liés aux nouveaux médias
- Valoriser une alimentation saine, respectueuse de la santé et de l'environnement
- Lutter contre les addictions
- Prévenir les risques d'exclusion des populations
- Soutenir la parentalité

Validé par la délibération n°97/2021 du Conseil Municipal du 02/09/2021.

1.2 Carte d'identité

Référents du PEdT

Elus en charge du PEdT :

M. David JARDINE, Adjoint aux affaires scolaires.

M. Emmanuel DENIS, Conseillé Délégué à l'éducation et à la jeunesse.

M. Laurent THEVENOT, Maire.

Coordinateur PEdT :

M. Mathieu PIEYRE, directeur du service Education-Enfance-Jeunesse.

Référents techniques :

Mme Julie ALVES, responsable du pôle enfance.

Mme Laura ZOURDANI, responsable du pôle éducation.

Collectivité :

Mairie de Volvic
Service Éducation-Enfance-Jeunesse

Adresse :

1 place de la Résistance,
63530 Volvic

enfancejeunesse@ville-volvic.fr

04 73 33 44 94



2 - Connaissance du territoire

Un PEdT s'inscrit dans un **territoire spécifique**, c'est pourquoi, sa conception commence par une analyse de la **richesse du territoire**. Le Projet Territorial concerne tous les jeunes de 0 à 25 ans. Bien que certaines tranches d'âge ne relèvent pas des compétences de la Commune, celle-ci souhaite **développer et/ou entretenir un certain maillage**.

Commune du Puy-de-Dôme, implantée au cœur d'un paysage façonné par les éruptions volcaniques, Volvic se situe entre ville et campagne. La Commune s'étend sur environ 30 km² et se partage entre un centre-bourg historique, trois grands villages et quatorze autres villages ou lieux-dits.

Volvic est avant tout **riche de sa population**, par sa diversité, sa culture avec son patrimoine historique remarquable et son environnement naturel.

La Commune est internationalement connue pour deux ressources naturelles emblématiques : son eau minérale et sa pierre volcanique.

L'eau de Volvic

L'eau minérale naturelle de Volvic est issue d'un impluvium préservé de 38 km², situé dans un environnement volcanique unique. Filtrée pendant plus de cinq ans à travers les roches basaltiques, elle acquiert ainsi sa pureté et sa composition minérale équilibrée, notamment en silice. Commercialisée depuis 1938, elle est aujourd'hui exportée dans de nombreux pays et constitue un atout économique majeur pour la Commune.



La pierre de Volvic

La pierre de Volvic est une lave grise issue des éruptions du volcan de la Nugère. Exploitée depuis le Moyen Âge, elle a été largement utilisée pour la construction et la sculpture, notamment dans les édifices religieux de la région, comme la cathédrale de Clermont-Ferrand. Elle est appréciée pour sa solidité, sa résistance aux intempéries et sa capacité à être finement travaillée. Aujourd'hui encore, elle demeure un matériau prisé pour la restauration du patrimoine et la création artistique.

Ces deux ressources naturelles ont façonné l'histoire et l'identité de Volvic, contribuant à son rayonnement bien au-delà de ses frontières.

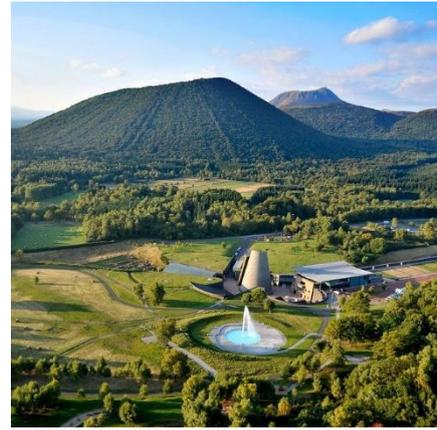
Son territoire

La Commune fait partie de Riom Limagne et Volcans (RLV), Communauté d'Agglomération de 68 000 habitants qui est composée de 31 communes.

RLV détient le label "territoire d'excellence des activités de pleine nature". Le territoire dispose de nombreux atouts qui en font une agglomération innovante et attractive : les riches terres de la Limagne, le tourisme, l'économie, la culture et le patrimoine.

Nichée au pied de la Chaîne des Puys, classée au **patrimoine mondial de l'UNESCO**, Volvic est une véritable porte d'entrée vers le **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**. Ce territoire exceptionnel, façonné par l'activité volcanique, offre des paysages uniques propices à la découverte et à l'évasion.

Riche de son patrimoine naturel et culturel, Volvic est un point de départ idéal pour explorer les volcans d'Auvergne, randonner sur les flancs du **Puy de la Nugère** ou parcourir les sentiers au cœur d'une nature préservée. Entre **géologie, biodiversité et histoire**, Volvic incarne l'équilibre parfait entre nature et savoir-faire ancestral.



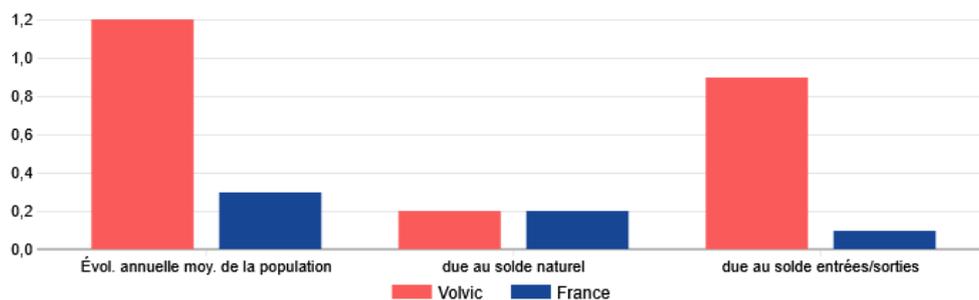
2.1 Le contexte démographique

2.1.1 La population

Population et ménages

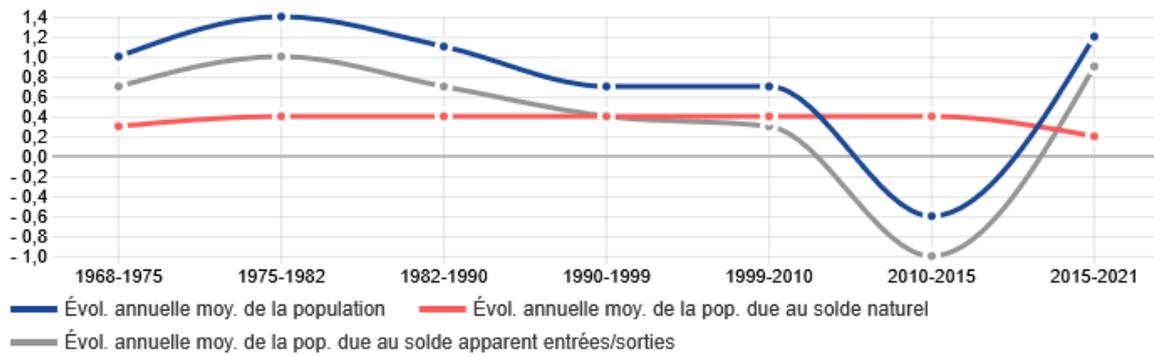
Indicateurs	Volvic	France
Population	4 740	67 408 052
Densité de population (hab/km ²)	170,6	106,5
Superficie (km ²)	27,8	632 702,3
<u>Nombre de ménages</u>	1 974	30 528 367

Évolution de la population (en %)



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - État civil - 2015-2021

Évolution de la population



Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 à RP2021 exploitations principales - Etat civil

2.1.2 La distribution par âge

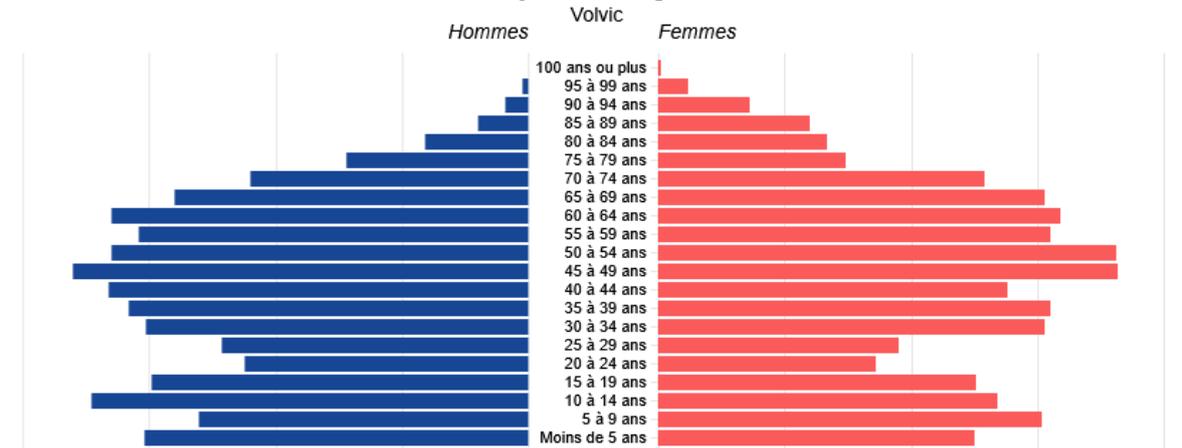
Population par grandes tranches d'âge

	Nombre		%	
	Volvic	France	Volvic	France
0 à 14 ans	866	11 849 035	18,3	17,6
15 à 29 ans	689	11 784 336	14,5	17,5
30 à 44 ans	920	12 507 035	19,4	18,6
45 à 59 ans	1 016	13 298 131	21,4	19,7
60 à 74 ans	855	11 490 605	18,0	17,0
75 ans ou plus	394	6 478 910	8,3	9,6
Total	4 740	67 408 052	100,0	100,0

2010 2015 2021

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

Pyramide des âges



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

2.1.3 La composition des familles

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Volvic	
	Valeur	Évol. 2010-2021
Couples avec enfant(s)	605	- 8,9 %
Nb de familles monoparentales	150	28,2 %
- hommes seuls avec enfant(s)	36	125,0 %
- femmes seules avec enfant(s)	114	12,9 %
Couples sans enfant	641	18,0 %
Ensemble	1 397	5,6 %

2010 2015 2021

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2021

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

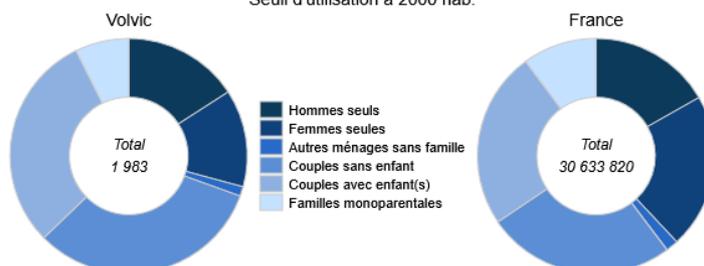
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Période	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus
2010	619	353	273	74	4
2015	612	311	289	75	5
2021	739	256	327	64	10

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire

Ménages selon leur composition

Seuil d'utilisation à 2000 hab.



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2021

Part des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

	Nombre		%	
	Volvic	France	Volvic	France
Aucun enfant	739	9 197 565	52,9	49,4
1 enfant	256	4 082 431	18,3	21,9
2 enfants	327	3 645 124	23,4	19,6
3 enfants	64	1 250 812	4,6	6,7
4 enfants ou plus	10	442 426	0,7	2,4
Total	1 397	18 618 357	100,0	100,0

2010 2015 2021

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2021

2.1.4 La scolarisation des Volvicois

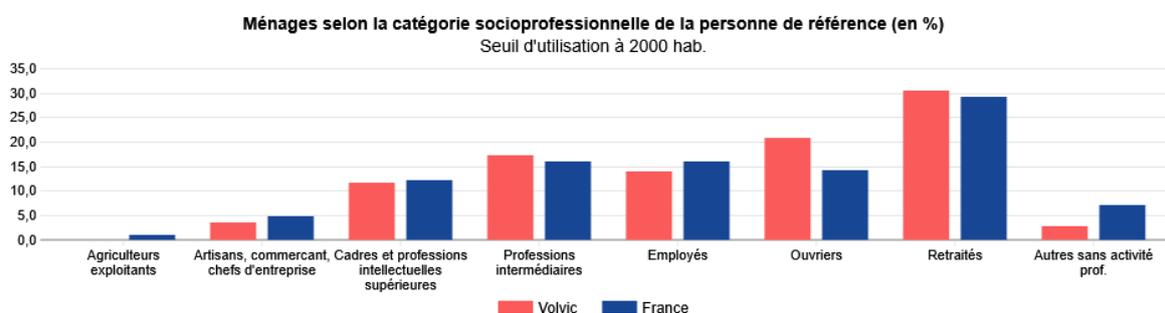
Scolarisation selon l'âge

	Population scolarisée		Taux de scolarisation	
	Volvic	France	Volvic	France
Ensemble	1 010	15 518 282	21,8	23,5
2 à 5 ans	148	2 225 684	70,4	73,9
6 à 10 ans	293	3 975 691	98,3	97,2
11 à 14 ans	243	3 284 271	99,6	98,0
15 à 17 ans	173	2 410 979	96,1	95,6
18 à 24 ans	121	2 846 925	41,2	52,1
25 à 29 ans	8	333 336	3,9	8,8
30 ans ou plus	24	441 396	0,7	1,0

2010 2015 **2021**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

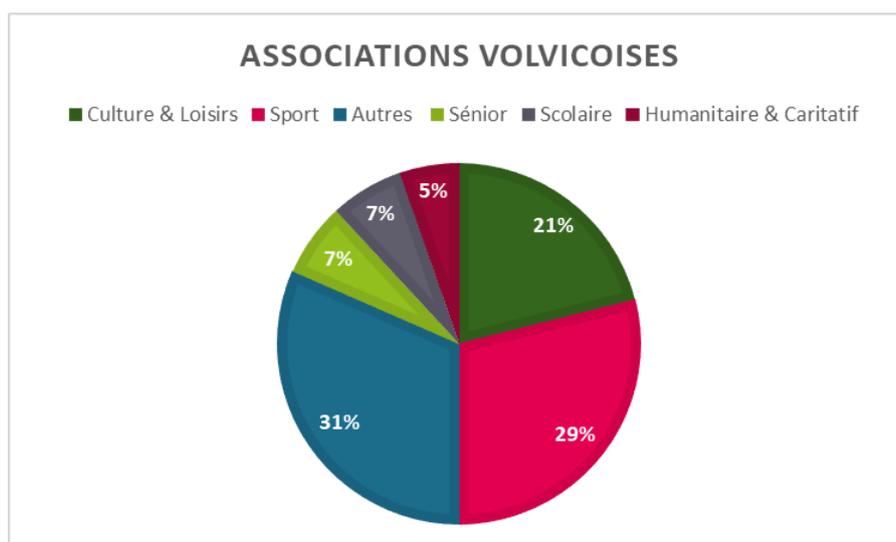
2.1.5 Les catégories socio-professionnelles des Volvicois



2.2 Le tissu associatif

Avec un peu plus de **80 associations** qui couvrent son territoire, la Commune de Volvic est une ville dynamique. Le tissu associatif est dense et varié, il est une véritable richesse pour l'éducation et l'épanouissement des enfants. En intégrant ces acteurs locaux au Projet Éducatif de Territoire, nous favorisons la diversité des expériences, le partage de savoirs et l'ancrage dans la vie locale. Sport, culture, environnement, citoyenneté... les associations sont des partenaires essentiels pour offrir aux jeunes des opportunités enrichissantes, complémentaires aux actions menées dans les accueils de loisirs et les établissements scolaires.

D'autre part, l'engagement associatif est facteur d'émancipation pour les individus, notamment au niveau social et culturel et permet, ainsi, de **développer des compétences**. Il est vecteur d'implication citoyenne, et **fait vivre le lien social**. Les associations **sont actrices par leurs activités au développement cognitif et moteur des plus jeunes**. Sur le territoire volvicois, elles évoluent dans différentes activités :



Un forum des associations se tient tous les ans. Ce rendez-vous traditionnel permet de découvrir l'ensemble des activités qu'il est possible de pratiquer pendant l'année, au sein des différentes associations volvicoises.

2.3 Le Service Éducation-Enfance-Jeunesse

Le service **Éducation Enfance Jeunesse (EEJ)** de la Commune de Volvic joue un rôle central dans l'accompagnement des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours éducatif. Il s'attache à garantir un cadre de vie et d'apprentissage de qualité, en cohérence avec les orientations éducatives de la Commune et les besoins des familles.

2.3.1 Une mission au service des enfants et des familles

Le service œuvre pour le bien-être et l'épanouissement des enfants de 0 à 17 ans en proposant une offre éducative et de loisirs variée. Il intervient à travers plusieurs dispositifs :

- **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**, qui offrent aux enfants un cadre sécurisant et stimulant en dehors du temps scolaire.
- **La restauration scolaire**, garantissant une alimentation équilibrée et de qualité.
- **Le périscolaire**, qui assure une continuité éducative avant et après l'école, durant la pause méridienne, ainsi que le mercredi après-midi.
- **Les actions jeunesse**, destinées aux pré-adolescents et aux adolescents afin de favoriser leur autonomie et leur engagement citoyen, à travers l'Espace Jeunes durant les vacances, et l'Accueil Libre durant le cycle scolaire.

2.3.2 Une équipe engagée et qualifiée

L'équipe du service Éducation Enfance Jeunesse est composée de professionnels qualifiés et investis, qui œuvrent au quotidien pour proposer des activités adaptées aux besoins des enfants et des jeunes. Grâce à leur expertise et à leur engagement, le service contribue activement à la mise en place d'un projet pédagogique cohérent et innovant sur le territoire.

Le service se compose de 34 personnels permanents, auxquels s'ajoutent du personnel de renfort, et les animateurs saisonniers :

- 1 Directeur de service
- 1 Adjointe, responsable du pôle éducation
- 1 Adjointe, responsable du pôle jeunesse et animatrice jeunesse
- 1 Adjointe, responsable du pôle enfance, coordinatrice d'un site périscolaire
- 2 Coordinatrices périscolaires, adjointes au pôle enfance
- 10 animateurs·trices
- 6 ATSEM
- 1 ETAPS
- 3 agents polyvalents : animation, service et entretien
- 2 animatrices référents handicap (AESH)
- 4 agents polyvalents de cuisine
- 2 agents polyvalents d'entretien et de service
- 1 agent administratif, en renfort

Les agents sont diplômés dans leurs champs de compétence : BAFA, CAP petite enfance, BPJEPS, concours d'ATSEM, CAP cuisine...

Le personnel bénéficie d'une formation continue chaque année, de temps de réunion, de concertation et de préparation, ainsi qu'une pré-rentree regroupant l'ensemble des agents du service.

- *Organigramme hiérarchique en annexe.*
- *Organigramme des structures du service en annexe*

2.4 Les services municipaux

2.4.1 Culture et animation

La Commune de Volvic est rythmée par des événements sportifs (trails, VVX...), des événements culturels et festifs (spectacles, concerts, marché de Noël, saison culturelle) organisés par la Commune elle-même et/ou par les associations du territoire.

Le service culturel de la Commune soutient la création artistique grâce à une politique axée autour des objectifs suivants :

- Rendre la culture accessible au plus grand nombre
- Apporter un soutien à l'offre culturelle, à sa qualité et à sa diversité

2.4.2 Saison culturelle – Salle de spectacle « La Source »



En effet, Volvic est un territoire d'expériences, où culture rime avec plaisir. Très attachée à une culture accessible à tous les âges, la Commune de Volvic propose des saisons avec des artistes divers et variés, afin d'offrir à la population une ouverture sur le monde.

Le **service culturel** de la Commune ouvre les portes à des artistes nationaux et internationaux qui proposent une initiation culturelle diversifiée.

La médiation culturelle, tant auprès des élèves que des enfants du territoire, constitue un objectif majeur du service culturel, une partie des spectacles programmés est dédiée aux jeunes publics.

2.4.3 La Volvi'tech

Une nouvelle médiathèque a vu le jour en 2023 en centre bourg. Elle s'inscrit dans le réseau de lecture publique de RLV.

Disposant de quelques 18 000 documents (fictions mais aussi documentaires, livres pratiques, bandes dessinées, albums jeunesse, revues, DVD, CD audio...) ainsi que de ressources numériques en ligne (films, musique, livres, méthodes de langues, soutien scolaire...), d'un coin presse, d'un auditorium, d'un espace cocon réservé aux 0-3 ans ou encore d'une salle gaming et jeux de société, la Volvi'tech couvre les envies des petits comme des grands.



La médiathèque mène des actions en direction de publics spécifiques tels que les élèves de maternelle et primaire, les enfants des crèches ou les publics en difficultés qu'elle reçoit sur des créneaux horaires dédiés.

Les différentes actions proposées :

- Des animations sont proposées tout au long de l'année, elles sont gratuites et ouvertes à tous.
- Des séances contes sont présentées périodiquement.
- Des ateliers numériques sont programmés pour faciliter l'accès aux nouvelles technologies.
- Un club de lecture se retrouve une fois par mois pour échanger et partager ses lectures.
- Des supports d'animation (kamishibai, raconte-tapis, marottes) sont utilisés et mis à disposition régulièrement.
- Partenaire ou relais des événements locaux, la médiathèque participe à la diffusion de la production culturelle.

2.4.4 Le Musée Sahut



Cet ancien château médiéval a été détruit et reconstruit de nombreuses fois à cause de batailles ardues pendant plusieurs siècles.

Au XVIIIème siècle, la reconstruction du château sera la dernière. Seigneur Bosredon, propriétaire des lieux, confie les travaux à l'architecte riomois Jean-François-Marie Attiret de Manneville.

En 1983, la responsable de la médiathèque, Madame Boismenu rencontre Marcel Sahut. À la suite de ce coup de foudre amical, ils conviennent qu'au décès de Monsieur Sahut celui-ci fera donation de ses œuvres (créations et collection) à la Commune de Volvic.

En 1985, Marcel Sahut lègue une partie de son œuvre. Des centaines d'estampes, de dessins et de peintures composent aujourd'hui le fond du musée Sahut, parmi lesquels apparaissent les noms de Rodin, Daumier, Grévin ou encore Hiroshigue.

Des expositions temporaires et des animations à destination des Volvicois, des touristes et des enfants sont régulièrement organisées.

2.4.5 L'école de musique

Les bienfaits de la musique sur le développement cognitif et moteur des enfants sont nombreux. C'est un outil de retour au calme, d'évacuation des tensions qui sont néfastes pour un bon développement.

La musique développe les facultés cognitives des enfants : elle permet d'accroître les capacités du cerveau, de développer la concentration, l'écoute et les facultés de mémorisation.



L'école de musique municipale de Volvic qui est très engagée auprès des jeunes (environ 70% des effectifs sont des enfants) propose différents dispositifs accessibles dès le plus jeune âge :

- Éveil musical (dès 4 ans) / Initiation (à partir de 5 ans) : développement de la sensibilité artistique, éveil corporel, développement sensori-moteur.
- Atelier découverte (à partir de 6 ans) : choix de son premier instrument par la découverte
- Formation musicale (7 ans et +)
- Chant
- Formation instrumentale
- Pratique d'ensemble

Les professeurs de l'école de musique interviennent dans les écoles de la Commune, et créent des actions, en collaboration avec les acteurs éducatifs :

- Des événements entre l'école de musique et l'école sur le thème du devoir de mémoire sont régulièrement organisés avec les enfants (ex : fête de la Sainte Cécile, cérémonie du 8 mai...).
- Des coopérations entre les équipes d'animation et les agents de l'école de musique se font, de manière ponctuelle, dans l'objectif de créer des temps forts avec les enfants.

2.4.6 France Services

Dans l'objectif de proposer un accompagnement de proximité, la Commune a mis en place un dispositif France Services. L'objectif est de proposer une aide aux personnes, notamment, dans leurs démarches administratives numériques.

Les jeunes sont également concernés par la fracture numérique. Bien que la notion de « génération digitale native » existe, les 15-29 ans sont 29,2 % à se déclarer peu ou pas compétents en matière d'administration numérique (source : Arcep).

France Services propose un accompagnement dans les démarches numériques à destination des jeunes auprès des différentes instances, comme par exemple :

- Direction Générale des Finances Publiques ;
- France Travail ;
- Caisse Nationale des Allocations Familiales ;
- Assurance maladie (CPAM) ;
- Logement : aide au dépôt de demande de logement social ;
- Espace famille de la Commune de Volvic ;
- Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) / France Titres : carte grise, carte d'identité, passeport etc ... ;
- Chèque énergie ;
- Permanences avec Défenseur des droits et Conciliateur de justice.

2.4.7 Centre Communal d'Actions Sociales

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la Commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS est un service de proximité pour les habitants de Volvic. Qu'il s'agisse de porter une écoute bienveillante aux problématiques rencontrées par les usagers dans leur quotidien, de les orienter vers des structures adaptées à leurs besoins ou tout simplement de les renseigner sur des dispositifs ou des événements, le CCAS est présent et attentif.

Il existe aujourd'hui une multitude de structures qui se superposent et il faut pouvoir orienter immédiatement les administrés vers le bon interlocuteur. Cela signifie qu'il faut travailler en réseau avec les différents partenaires qui œuvrent dans le domaine du social.

Objectifs du C.C.A.S. :

- Assurer la solidarité vis-à-vis des Volvicois en grande difficulté par l'octroi d'aides alimentaires et de secours et favoriser l'accès aux droits.
- Contribuer à l'autonomie des publics en favorisant l'insertion sociale et/ou professionnelle.
- Renforcer le lien social.

La présence d'un CCAS actif est un atout indéniable pour atteindre les publics en situation de précarité.

2.5 Patrimoine et richesse du territoire

L'histoire de Volvic est très riche. Ville clunisienne, elle dispose d'un **patrimoine important** et atypique qui fait tout son charme.



La grotte de la pierre de Volvic

La Grotte de la Pierre de Volvic se trouve au cœur de la **coulée de lave** du Volcan de la Nugère. Cette coulée, vieille de 12 000 ans, est de « trachyandésite », pierre plus connue sous le nom de **Pierre de Volvic**.

Exploitée pour la pierre par les carriers dès le 13^{ème} siècle. C'est en partie grâce à ce travail que les sources des eaux ont été découvertes. Aujourd'hui, la grotte propose des visites et des animations.

L'église Saint -Priest

Une partie de l'église de Volvic est classée Monument Historique et la seconde partie est inscrite.

C'est une église clunisienne. L'ordre de Cluny est un ordre monastique de l'église catholique du X^{ème} au XVIII^{ème} siècle.

L'église est en cours de restauration générale depuis 2022.



Notre Dame de la garde

Cette gigantesque statue de la vierge domine la ville du haut de ses 733 mètres d'altitude. Depuis 1861, elle tend les bras en signe de protection sur la ville. Elle a été réalisée par l'école d'architecture de Volvic qui fût la première de France.

Le château de Tournoël

Vers les années 1200 le château de Tournoël appartenait à la puissante famille d'Auvergne. Ce château qui était une possession royale ne fût pas entretenu de 1450 à 1920. C'est à partir de 1920 que les Chabrol, famille de propriétaires ont commencé à entretenir le château. Aujourd'hui les propriétaires de ce bien sont Madame et Monsieur Aguttes.



L'Imapec

Fort de son expérience de création d'écoles primaires à Paris, le Conte Chabrol a créé l'école d'architecture de Volvic en 1820.

Plusieurs générations de spécialistes des métiers de la pierre ont été formées dans cette école. Elle a accueilli jusqu'à une centaine d'élèves par jour dans les années 1990.



Jardin de Bosredon

Le jardin de Bosredon était le jardin du château (musée actuel), il serait inspiré des traditionnels jardins à la française. D'après les archives régionales, le concepteur était un élève de André Le Nôtre, contrôleur général des bâtiments, arts et manufactures de France. Quatre statues en pierre de Volvic ornent cet espace. Les trois filles de Zeus sont facilement identifiables par leurs noms gravés sur le

socle :

- Melpomène : muse du chant et de l'harmonie musicale
- Euterpe : muse de la danse et de la poésie
- Thalie : muse de la comédie

Quant à la quatrième statue, elle serait une représentation de Déméter : Déesse de la Terre et de la fécondité

Ce jardin est inscrit depuis le 20 octobre 1971 par la DRAC parmi les 72 jardins protégés en Auvergne.

2.6 La Communauté d'agglomération

La Communauté d'agglomération Riom, Limagne et Volcans (RLV), créée en 2017, est composée de 31 communes, entre plaines et montagnes. Elle constitue la deuxième intercommunalité du Puy-de-Dôme, avec ses 69 000 habitants. Dotée d'atouts indéniables tels que son cadre de vie, ses fleurons industriels et touristiques, ses équipements, son patrimoine historique, elle est devenue un acteur clé dans le paysage économique et institutionnel.

En concertation avec les 31 communes, élaboré par les élus et les services de l'agglomération sous l'impulsion du Président et de l'exécutif, un projet de territoire à destination de tous les habitants et acteurs du territoire a été élaboré. C'est ainsi qu'en février 2022, a vu naître le projet de territoire RLV ambition 2030, qui se décline en 3 ambitions :

- Ambition 1 : vers un territoire affirmant son dynamisme et son identité
- Ambition 2 : vers un territoire uni dans la diversité
- Ambition 3 : vers un territoire engagé pour les générations actuelles et futures

Pour construire son projet social de territoire, RLV s'engage auprès de la CAF dans une Convention de Territoire Globale (CTG).

2.7 Le lien avec le territoire

Dans le cadre d'un partenariat entre la CAF du Puy-de-Dôme (Caisse d'Allocations Familiales), RLV et 15 communes (Chambaron sur Morge, Chappes, Charbonnières-les-Varennnes, Châtel-Guyon, Enval, Malauzat, Malintrat, Marsat, Ménétrou, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom, Saint-Ours-les-Roches, Sayat et Volvic), la Convention Territoriale Globale (CTG) a pour objectif le maintien et le développement des services aux familles.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Vous trouverez ci-dessous les grands axes et objectifs définis dans le CTG 2021-2025 :

Axe 1 : Optimiser la qualité et la répartition de l'offre du jeune enfant (0 – 6 ans) sur le territoire

- **Objectif 1** : Assurer une coordination territoriale et partenariale dans le domaine de la petite enfance
- **Objectif 2** : Soutenir l'activité des services existants
- **Objectif 3** : Valoriser et développer les actions en faveur de la petite enfance

Axe 2 : Garantir et développer une offre de services "Enfance" et "Jeunesse" équitable et accessible à tous

- **Objectif 1** : Garantir et développer les services existants sur le territoire en adéquation avec les besoins et conforter la mise en réseau des acteurs enfance jeunesse du territoire
- **Objectif 2** : Valoriser et développer les actions de prévention et de citoyenneté en faveur de l'enfance et faciliter l'intégration et l'inclusion de tous les enfants (handicap, difficultés scolaires...)
- **Objectif 3** : Soutenir les initiatives, les projets et l'autonomie des jeunes

Axe 3 : Favoriser la cohésion sociale et la citoyenneté sur le territoire

- **Objectif 1** : Favoriser l'intégration et l'accès aux droits des familles sur le territoire
- **Objectif 2** : Valoriser et développer les actions de prévention et de soutien à la parentalité

Sources : Convention territoriale globale du territoire Riom Limagne et Volcans 2021-2025

La CTG actuelle est également en cours de renouvellement en 2025. Le PEdT s'attachera à évoluer pour prendre en compte les prochains axes de développement et de coopération qui seront validés dans la CTG 2026-2030.

De plus, le service Éducation-Enfance-Jeunesse travaille en collaboration avec divers services municipaux et intercommunaux afin de répondre au mieux aux besoins.

Le présent PEdT s'inscrit pleinement dans les axes de travail définis par la CTG.

3 - Les acteurs éducatifs

3.1 Les structures de petite enfance

3.1.1 Multi-accueil « les doudous »

*1 route de Riom - 63530 VOLVIC
Tél. 04 73 33 11 54 - creche-volvic@rlv.eu
25 places - Âges : de 10 semaines à 4 ans*

Les multi-accueils accueillent les enfants des familles de la Commune d'agglomération Riom Limagne et Volcans. C'est un service d'accueil public qui veille à "la santé, la sécurité, au bien-être et au développement des enfants" tout en respectant l'autorité parentale. Il contribue à leur éducation et à leur éveil.

3.1.2 La MAM « Une bulle de douceur »

*27 route de Marsat - 63530 VOLVIC
unebullededouceur63@gmail.com
Âges : de 0 à 4 ans – 12 places*

Dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance, la Commune de Volvic a soutenu la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Ce projet, initié en 2020 par trois assistantes maternelles répond à un réel besoin des familles volvicoises en offrant un mode d'accueil supplémentaire et complémentaire aux autres solutions existantes.

Après une phase de réflexion et de recherche d'un lieu adapté, la MAM a été installée dans un local de l'ancienne maison médicale de garde. Ce nouvel espace dédié à l'accueil des tout-petits permet d'offrir un cadre bienveillant et sécurisé, favorisant leur épanouissement et leur socialisation.

L'ouverture de cette structure s'inscrit pleinement dans les objectifs du Projet Éducatif de Territoire (PEdT), en renforçant l'accompagnement des jeunes enfants dans un environnement stable et adapté à leurs besoins, tout en facilitant la conciliation entre vie familiale et professionnelle pour les parents.

3.1.3 Le Relais Petite Enfance

*"La P'tite Récré"
Rue de Riom - 63530 Volvic
04 73 64 57 91*

Ouvertures :

- Mardi : 8h30-12h
- Mercredi : 8h30-13h
- Jeudi : 15h-18h30
- Mercredi : 13h-15h

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, d'animation et d'échanges, au service des parents, des enfants, des assistants maternels et des gardes à domicile pour les communes de RLV.

Pour les parents ou futurs parents

- Des informations sur les différents modes d'accueil existants, publics et privés
- Des informations sur les différentes aides et démarches en tant que particulier employeur,
- Un accompagnement pour établir des relations de qualité avec son assistant maternel/garde à domicile,
- Des informations sur le développement et l'éveil du jeune enfant,

Pour l'assistant maternel ou garde au domicile des parents

- Des informations sur l'agrément et le statut professionnel,
- Des informations sur les démarches en tant que salarié du particulier employeur,
- Des informations sur le développement, l'éveil, l'accueil du jeune enfant,
- Un lieu d'écoute, d'échanges et d'accompagnement professionnel,
- Des temps de partage d'expérience entre professionnels,
- Des moments de rencontre entre enfants, professionnels, parents.
- Des départs en formation facilités.

Pour les enfants

1. Un lieu de rencontres et de socialisation douce et progressive,
2. Un lieu de découverte et d'éveil.

Le Relais Petite Enfance itinérant est un service gratuit, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

3.1.4 Le LAEP

*Antenne de Volvic
1 route de Riom
63530 Volvic
04 73 33 88 99 - laep@rlv.eu*

Ouverture : mercredi de 9h à 11h30

Fermeture : pendant les vacances scolaires

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) de RLV comprend deux antennes, une à Ennezat et une autre à Volvic. Espace de rencontres et d'échanges autour de jeux entre parents, jeunes enfants jusqu'à 6 ans, futurs parents, il est animé par une équipe de professionnels et bénévoles.

Un lieu privilégié d'écoute, de rencontres et d'échanges

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est un espace ouvert aux familles ou futurs parents qui peuvent rencontrer d'autres familles et partager leurs expériences et un moment convivial d'échanges. Une équipe de professionnels et de bénévoles est disponible pour répondre à leurs questions et être à l'écoute des problèmes qu'ils peuvent rencontrer, sans jugement, en toute bienveillance.

Sorti de son quotidien de la maison, le parent est plus disponible pour jouer avec son enfant, dans un espace adapté. Lorsqu'un parent vient avec plusieurs enfants, la solidarité des autres parents et les accueillant(e)s sont là pour que chacun passe un bon moment.

Un lieu d'éveil et de socialisation pour les enfants

Le lieu d'accueil bénéficie de locaux aménagés et adaptés aux jeunes enfants, jusqu'à 6 ans. De nombreux jeux et jouets sont à disposition des parents qui peuvent, avec l'équipe d'accueillant(e)s, faire découvrir des activités adaptées à l'âge des enfants. Les espaces délimités (espace bébés, coin

lecture...) permettent le respect du rythme de chacun. Il est intéressant pour le jeune enfant de rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes, et de se confronter à quelques règles de collectivité avant l'entrée à l'école.

Au Lieu d'Accueil Enfants-Parents, les enfants se croisent, s'observent, se taquent, se prêtent des jouets.

Ensemble, ils construisent de nouvelles compétences relationnelles.

3.2 Les écoles et le rythme scolaire et périscolaire

La Commune de Volvic compte 1 école primaire publique, 1 école maternelle publique, 1 école élémentaire publique et 1 groupe scolaire privé (de la maternelle au collège) et 1 collège public.

Le rythme scolaire est identique pour les écoles **publiques** du territoire, c'est-à-dire **4,5 jours** hebdomadaires.

3.2.1 ECOLE MATERNELLE La Clé des Chants

LA CLÉ DES CHANTS

École Maternelle (de la PS à la GS).
2 avenue de la liberté - 63530 Volvic
Tél : 04 73 33 54 85
ecole-mat.volvic.63@ac-clermont.fr
Directrice : Madame Moreau

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PÉRI 7H30 - 8H30	PÉRI 7H30 - 8H30	PÉRI 7H30 - 8H30	PÉRI 7H30 - 8H30	PÉRI 7H30 - 8H30
ÉCOLE 8H30 11H45	ÉCOLE 8H30 11H45	ÉCOLE 8H30 11H30	ÉCOLE 8H30 11H45	ÉCOLE 8H30 11H45
PAUSE MÉRIDIENNE 11H45 - 13H45	PAUSE MÉRIDIENNE 11H45 - 13H45		PAUSE MÉRIDIENNE 11H45 - 13H45	PAUSE MÉRIDIENNE 11H45 - 13H45
ÉCOLE 13H45 15H45	ÉCOLE 13H45 15H45	PÉRI 11H30 18H30	ÉCOLE 13H45 15H45	ÉCOLE 13H45 15H45
PÉRI 15H45 18H30	PÉRI 15H45 18H30		PÉRI 15H45 18H30	PÉRI 15H45 18H30

Nombre d'élèves accueillis en 2024-2025 : 90

L'école accueille une quinzaine d'Enfants des Familles issues de l'Itinérance ou du Voyage (EFIV).

3.2.2 ECOLE PRIMAIRE de Moulet-Marcenat

MOULET-MARCENAT

École Primaire (de la PS au CM2).
Moulet-Marcenat - 63530 Volvic
Tél : 04 73 33 63 09
ecole-elem.moulet-marcenat.volvic.63@ac-clermont.fr
Directeur : Monsieur Sérange

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PÉRI 7H30 - 8H30	PÉRI 7H30 - 8H30	PÉRI 7H30 - 8H30	PÉRI 7H30 - 8H30	PÉRI 7H30 - 8H30
ÉCOLE 8H30 - 11H45	ÉCOLE 8H30 - 11H45	ÉCOLE 8H30 - 11H30	ÉCOLE 8H30 - 11H45	ÉCOLE 8H30 - 11H45
PAUSE MÉRIDIENNE 11H45 - 13H45	PAUSE MÉRIDIENNE 11H45 - 13H45		PAUSE MÉRIDIENNE 11H45 - 13H45	PAUSE MÉRIDIENNE 11H45 - 13H45
ÉCOLE 13H45 - 15H45	ÉCOLE 13H45 - 15H45	PÉRI 11H30 - 18H30	ÉCOLE 13H45 - 15H45	ÉCOLE 13H45 - 15H45
PÉRI 15H45 - 18H30	PÉRI 15H45 - 18H30		PÉRI 15H45 - 18H30	PÉRI 15H45 - 18H30

Nombre d'élèves accueillis en 2024-2025 : 40 élèves en maternelle et 58 en élémentaire.

3.2.3 ECOLE ELEMENTAIRE Gustave Roghi

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PÉRI 7H30 - 8H30	PÉRI 7H30 - 8H30	PÉRI 7H30 - 8H30	PÉRI 7H30 - 8H30	PÉRI 7H30 - 8H30
ÉCOLE 8H30 - 12H	ÉCOLE 8H30 - 12H	ÉCOLE 8H30 - 12H	ÉCOLE 8H30 - 12H	ÉCOLE 8H30 - 12H
PAUSE MÉRIDIENNE 12H - 14H15	PAUSE MÉRIDIENNE 12H - 14H15		PAUSE MÉRIDIENNE 12H - 14H15	PAUSE MÉRIDIENNE 12H - 14H15
ÉCOLE 14H15 - 16H	ÉCOLE 14H15 - 16H	PÉRI 12H - 18H30	ÉCOLE 14H15 - 15H30	ÉCOLE 14H15 - 16H
PÉRI 16H - 18H30	PÉRI 16H - 18H30		PÉRI 15H30 - 18H30	PÉRI 16H - 18H30

Nombre d'élèves accueillis en 2024-2025 : 219

L'école accueille une cinquantaine d'Enfants des Familles issues de l'Itinérance ou du Voyage (EFIV).

3.2.4 ENSEMBLE SCOLAIRE Sainte Agnès (de la maternelle au collège)

Directrice : M.CIA

4 rue du Pont Chaput - 63530 Volvic

Tél : 04 73 33 51 68 - 063115v@ac-clermont.fr

Nombre d'élèves accueillis en 2024-2025 : 43 élèves en maternelle, 106 élèves en élémentaire et 125 collégiens.

L'école privée, Sainte-Agnès, gère de manière autonome les temps périscolaires (matin, midi et soir) et dispose de son propre rythme scolaire de **4 jours** hebdomadaires.

3.2.5 COLLEGE VICTOR HUGO

Principale : Mme TOURNADRE
4 avenue de la liberté – 63530 Volvic
Tél : 04 73 33 52 26 - ce.0630074n@ac-clermont.fr

Nombre d'élèves accueillis en 2024-2025 : 504, dont 198 volvicois.

3.3 Les structures d'accueil du service EEJ

Les structures de type Accueil Collectif de Mineurs (ACM), déclarées auprès du SDJES, ont l'obligation de s'appuyer sur un projet pédagogique.

Le service EEJ a choisi d'élaborer un **document unique** regroupant les projets pédagogiques de l'ensemble des structures. Ce document se compose d'un tronc commun et de parties spécifiques à l'organisation de chaque structure.

Ce choix permet d'assurer une **cohérence éducative** sur tous les temps d'accueil, y compris ceux non déclarés, et sur l'ensemble des sites. Ainsi, chaque enfant bénéficie d'un cadre harmonisé, favorisant une continuité et une complémentarité dans les actions menées.

3.3.1 Structures périscolaires pour les enfants

Chacune des écoles publiques dispose de **son propre accueil de loisirs qui gère et anime** les temps de l'enfant lors du périscolaire du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir. Chaque accueil de loisirs propose également un **accueil périscolaire les mercredis après-midi**, autour d'activités et d'ateliers pédagogiques.

	Les structures	Horaires de fonctionnement 2024-2025			Public
		Matin	Pause méridienne	Soir	
Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi, et mercredi matin uniquement)	Les Lutins (Moulet Marcenat)	7h30-8h30 (14+18 places)	11h45-13h45	15h45-18h30 (28+36 places)	3/11 ans
	Les petits écureuils (La Clé des Chants)	7h30-8h30 (28 places)	11h45-13h45 (108 places)	15h30-18h30 (48 places)	3/5 ans
	Les écureuils (G.Roghi)	7h30-8h30 (36 places)	12h00-14h15	15h45-18h30 (15h30-18h30, le jeudi) (90 places)	6/11 ans
Accueil périscolaire (mercredi)	Les Lutins (Moulet Marcenat)	11h30-18h30 Les Lutins : 10+28 places Les petits écureuils : 20 places			3/11 ans
	Les petits écureuils (La Clé des Chants)				3/5 ans
	Les écureuils (G.Roghi)	12h00-18h30 42 places			6/11 ans

*** Nombre de la place maximum possible en 2024/2025 sur les structures déclarés en ACM, moins de 6 ans + plus de 6 ans.*

Les enfants scolarisés à Sainte-Agnès sont concernés et peuvent être accueillis par le service périscolaire du mercredi après-midi.

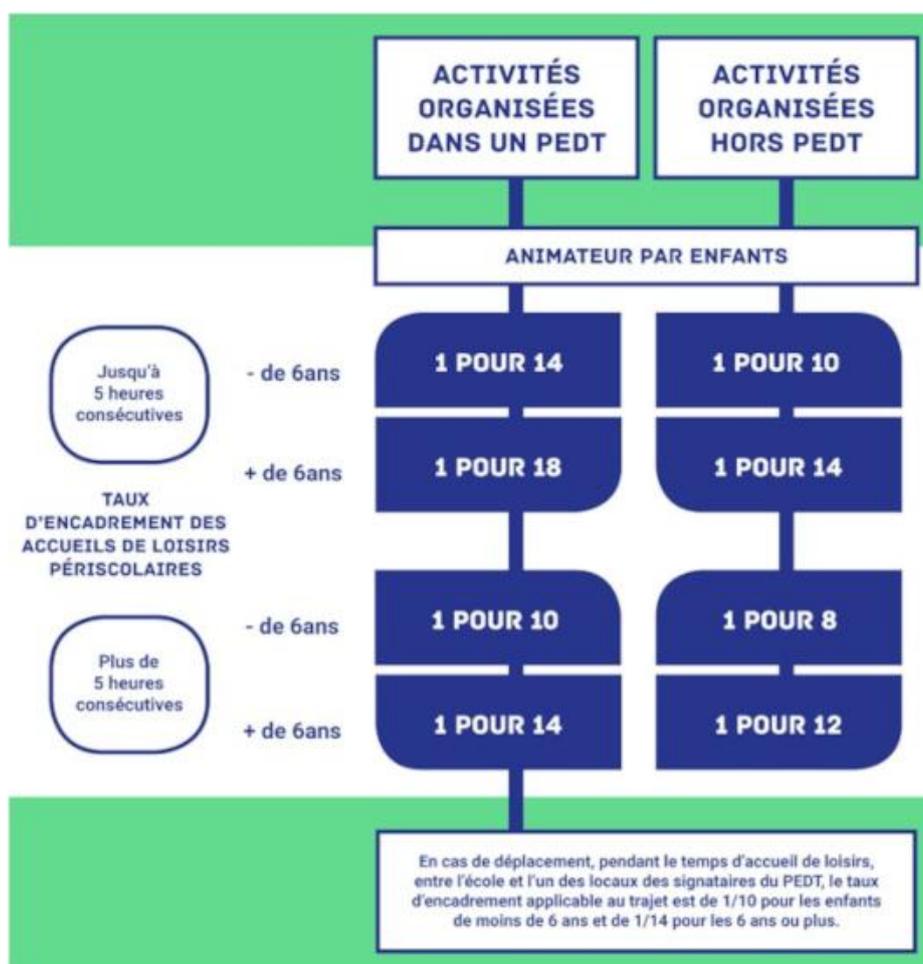
Taux d'encadrement de la pause méridienne actuelle

Au sein de la Commune de Volvic, tous les temps périscolaires sont déclarés en Accueil de Loisirs et respectent ainsi les taux d'encadrement imposés par le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES), à l'exception des pauses méridiennes de l'école Gustave Roghi et Moulet Marcenat.

- A la Clé des Chants, le taux d'encadrement est de 1 pour 14.
 - En ce qui concerne les pauses méridiennes de Gustave Roghi et Moulet Marcenat le nombre d'encadrants indicatif est le suivant :
 - A Gustave Roghi : 1 animateur pour 20 enfants de + 6 ans
 - A Moulet-Marcenat : 1 animateur pour 15 enfants de maternelle en moyenne et 1 pour 20 en élémentaire (prise en compte des besoins en encadrement différents entre des élèves maternelles et élémentaires)
- *Moyennes établies début d'année 2024-2025

Taux d'encadrement des accueils périscolaires et des mercredis :

Les structures périscolaires, matin, après-midi et du mercredi sont toutes agréées par le SDJES, et bénéficie d'un taux d'encadrement contractualisé dans le cadre de ce PEdT :



Source : <https://grand-est.drjiscs.gouv.fr/sites/grand-est.drjiscs.gouv.fr/IMG/pdf/instructions-acm-8.pdf>

3.3.2 Structure extrascolaire pour les enfants

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaire multisite offre aux enfants de Volvic et du territoire un cadre éducatif et ludique durant les vacances scolaires.

Une offre adaptée et équilibrée

Grâce à la répartition multisite, l'ALSH permet une meilleure gestion des effectifs et une adaptation des activités aux besoins (rythme, espaces, mobilier...) et à l'âge des enfants. Cette organisation facilite l'accès aux loisirs tout en garantissant un encadrement de qualité.

Un espace d'éveil et de découverte

L'ALSH extrascolaire est un lieu où les enfants peuvent :

- Participer à des activités variées (sport, culture, nature, arts...)
- Développer leur autonomie et leur créativité
- Apprendre à vivre ensemble à travers des projets collectifs

Un rythme respectueux des enfants

Les journées sont pensées pour alterner temps de détente, jeux collectifs et ateliers éducatifs, favorisant ainsi le bien-être et l'épanouissement de chacun.

Un acteur du lien social et territorial

En proposant des animations diversifiées et en favorisant la découverte du territoire, l'ALSH contribue au développement personnel des enfants et au renforcement du lien social entre les familles et les acteurs locaux.

Taux d'encadrement

Cette structure a un taux classique d'encadrement :

- 8 enfants de moins de 6 ans par animateur
- 12 enfants au-delà de 6 ans par animateur

Ce taux est un taux global sur l'ALSH. La taille des groupes varie en fonction des nécessités des activités.

Capacités, fréquentations et ouvertures

L'ALSH est ouvert de 11 à 12 semaines par an, couvrant l'intégralité des petites vacances scolaires, à l'exception d'une semaine aux vacances de Noël selon le calendrier. L'été, l'ALSH fonctionne durant 3 à 4 semaines en juillet et propose une semaine d'ouverture en août, initiée à la demande des familles et expérimentée en 2023 puis reconduite en 2024.

Lors des petites vacances, la capacité d'accueil a été portée à 88 places, contre 50 les années précédentes. Ces places sont réparties entre les enfants de moins de six ans et ceux de plus de six ans, en fonction des demandes.

Pour les grandes vacances, l'ALSH accueille également 88 enfants en juillet, contre 80 les années précédentes. Afin de répondre à une demande croissante des familles, cette capacité sera étendue à 108 places en 2024 et 2025.

En août, l'ALSH fonctionne sur un seul site avec une capacité de 48 places, un effectif qui semble correspondre aux besoins des familles.

Des listes d'attente sont mises en place, permettant d'attribuer les places libérées par d'éventuels désistements aux familles en attente.

3.3.3 Structures pour les pré-adolescents et adolescents

La Maison Des Jeunes

Une nouvelle **Maison des Jeunes (MDJ)** est en cours de construction pour offrir un lieu unique dédié à la jeunesse. Conçue pour rassembler l'ensemble des structures jeunes présentées ci-après, elle favorisera les rencontres, les projets et l'épanouissement des adolescents. Ce futur espace moderne et adapté permettra d'accueillir les jeunes dans un cadre convivial et dynamique. Son ouverture marquera une nouvelle étape dans l'accompagnement et l'engagement des jeunes sur notre territoire.

L'Espace Jeunes

La Commune propose aussi un Espace Jeunes pour les jeunes collégiens âgés de 10 à 15 ans. L'Espace Jeunes (EJ) est un lieu convivial équipé avec différentes installations (baby-foot, console de jeux...). Animé et encadré en codirection avec l'AROEVEN, les jeunes **créent leurs projets** de séjours et de

sorties en fonction de leurs envies et de leurs passe-temps. Le personnel encadrant aide les adolescents à se **construire** et les accompagne pour devenir **auteurs et acteurs de leurs loisirs**.

Ce service a une capacité de 16 places, qui peut être portée à 20 places en fonction des activités. L'Espace Jeunes doit être un lieu avec des objectifs définis et appropriés. L'AROEVEN propose à cet effet un projet pédagogique adapté.

L'accueil libre

La Salle l'Éclatier, derrière La Poste, ouvre ses portes à un espace dédié aux collégiens tous les mercredis après-midi, de 11h30 à 18h30 et deux vendredis par mois de 16h à 18h.

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre aux jeunes de se retrouver et de se détendre dans un lieu agréable
- Donner à chacun le droit de s'exprimer, d'échanger
- Répondre aux attentes et aux envies des jeunes
- Co-construire des projets collectifs et/ou individuels

L'accueil libre joue un rôle essentiel en offrant aux jeunes un espace accessible et adapté à leurs besoins :

- **Un espace de liberté et d'autonomie** : Les jeunes peuvent venir sans réservation, gérer leur temps et choisir leurs activités, favorisant ainsi leur responsabilisation.
- **Un cadre sécurisant et bienveillant** : Encadré par des professionnels, cet accueil garantit un environnement rassurant où ils peuvent s'exprimer librement.
- **Un lieu de socialisation et d'expérimentation** : Il encourage les rencontres, la mixité sociale et l'initiative des jeunes dans leurs projets.
- **Une passerelle vers d'autres actions éducatives** : Il permet d'identifier les envies et besoins des jeunes pour accompagner dans la réalisation de leurs projets
- **Une réponse adaptée aux attentes des adolescents** : En combinant liberté et accompagnement, il répond à leur besoin d'indépendance tout en offrant un soutien à leurs demandes.

Ils sont encadrés par une animatrice en charge d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

Cette structure s'inscrit dans le dispositif de « Prestation de Service Jeune » de la CAF.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Convaincue que la citoyenneté s'apprend dès le plus jeune âge, la Commune de Volvic accorde une attention particulière à la parole des jeunes. C'est dans cette dynamique qu'a été créé le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) en 2019, un dispositif qui permet aux enfants de s'impliquer concrètement dans la vie locale et de devenir acteurs de la vie de leur Commune.

Le CMJ offre aux jeunes la possibilité de découvrir le fonctionnement démocratique, d'exprimer leurs idées, et de participer à la mise en œuvre de projets qui améliorent leur cadre de vie. C'est un véritable espace d'écoute, de dialogue et d'engagement.

Les jeunes conseillers, élus pour un mandat de deux ans, sont issus des classes de CM1 à la 6e, au sein des écoles élémentaires et du collège de Volvic. Leur rôle principal est de représenter l'ensemble des enfants de la Commune, en relayant leurs envies, leurs préoccupations et leurs propositions.

Tout au long de l'année, les jeunes élus se réunissent régulièrement lors de séances de travail encadrées, où ils échangent, débattent et élaborent des projets collectifs. Ces moments de réflexion

sont suivis d'ateliers thématiques ou pratiques, destinés à concrétiser leurs idées sur le terrain, en lien avec les services municipaux ou les partenaires associatifs.

Le CMJ est ainsi un tremplin vers la citoyenneté en apprenant à coopérer, à argumenter, à prendre des responsabilités... mais aussi une belle aventure humaine, faite d'initiatives, d'engagement et de solidarité.

3.3.4 Pour les 15-17 ans

Le BAFA territorial

Face aux difficultés rencontrées dans les accueils de loisirs pour recruter des animateurs, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans et les communes partenaires, dont Volvic, ont souhaité mettre en place un dispositif encourageant les jeunes du territoire à se former et à travailler dans ces structures.

Ce dispositif d'aide aux jeunes repose sur une volonté forte de la collectivité de susciter des vocations et de favoriser une première expérience professionnelle tout en permettant aux différents accueils de loisirs du territoire d'assurer leurs missions.

Ainsi, des jeunes se voient accompagner dans leurs démarches d'orientation et d'accès au travail, et ils se voient octroyés une aide financière par RLV en contrepartie d'heures de bénévolat dans les associations locales ou bien dans les dispositifs ou les événements portés par la Communauté d'agglomération et les communes associées.

La mission locale

La mission locale de Riom, Limagne, Combrailles a pour missions principales :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur le territoire avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle et d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et à l'accompagnement post emploi.
- Au cours des entretiens, un conseiller aide le jeune à s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.

Une conseillère effectue des permanences dans les locaux de la mairie afin d'accompagner les jeunes, de 16 à 25 ans. Cette permanence permet aux jeunes de la Commune de pouvoir accéder à ce dispositif sans être confronté aux difficultés de mobilité.

Le Point Info Jeunes

RLV Info Jeunes se situe à Riom dans la nouvelle Maison de la Jeunesse et de l'Emploi. D'une superficie totale de 1000 m² répartis sur 4 niveaux, dont deux dédiés à la jeunesse, ce bâtiment est idéalement situé en termes d'accessibilité avec la proximité de la gare et des lignes de bus RLV Mobilités.

Le PIJ est composé d'un espace de documentation, d'un espace numérique avec 6 postes informatiques et d'une salle de réunion équipée d'un vidéoprojecteur et d'un écran de projection. La maison de la jeunesse et de l'emploi est dotée de deux autres salles de réunion également équipées ainsi que d'un bureau de permanence.

Ouvert du lundi au vendredi, en autonomie ou accompagné de l'équipe sur place, un espace de documentation et un espace numérique sont accessibles. En libre accès, sans RDV, pour des recherches

sur le net, des démarches numériques ou administratives, réaliser un CV, rédiger un rapport de stage, etc.

À RLV Info Jeune, on peut être accompagné sur son orientation scolaire et de formation, pour trouver des jobs d'été ou du travail, de l'aide pour se loger, des activités pour prendre soin de soi, pour agir, ou s'engager, et pour voyager.

Le personnel de la structure travaille en étroite collaboration avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ainsi qu'avec la Mission Locale Riom Limagne Combrailles, France Travail Riom, le tissu associatif territorial et d'autres partenaires du territoire pour informer, accompagner et répondre à toutes leurs interrogations : de logement, de santé, de transport, de création d'activité, de mobilité internationale ou encore d'engagement associatif.

Le label Information Jeunesse obtenu en juillet 2021 et renouvelé pour cette année 2025 vient valider le respect de la Charte européenne de l'Information Jeunesse.

4 - Les publics et leurs caractéristiques

Le Projet Educatif Territorial est destiné à prendre en compte les besoins des jeunes et des enfants de la Commune. Toutefois, en fonction de la tranche d'âge, les besoins sont différents et nécessitent une adaptation des services.

4.1.1 La petite enfance (0-6 ans) : l'âge de la conscience du moi

Le jeune enfant est l'acteur de son propre développement et **l'esprit absorbant** en est l'outil. Cette période est caractérisée par :

- Le besoin de protection et de repères ;
- La construction des mouvements ;
- Le développement du langage ;
- La découverte de l'environnement ;
- La volonté de l'autonomie.

4.1.2 L'enfance (6-12 ans) : Aide-moi à penser par moi-même

L'enfant passe de l'esprit absorbant à un **esprit comprenant**. L'enfant de cette tranche d'âge raisonne et se questionne sans cesse.

- Socialement, l'enfant construit son besoin d'appartenance, il cherche la compagnie de ses pairs et aime agir en groupe ;
- Moralement, il développe une conscience, un sens de la justice et veut distinguer le bien et le mal. Il se pose des questions sur ce qui est acceptable ou inacceptable ;
- D'un point de vue de l'imagination, l'enfant acquiert l'abstraction ;
- Culturellement, l'enfant commence à définir sa conscience de la culture ;
- Intellectuellement, c'est l'âge d'or, l'enfant s'intéresse à tout et s'ouvre intellectuellement.

L'enfant passe du « je » au « nous », il se décentre de lui-même pour se tourner vers le monde.

4.1.3 L'adolescence (12-18 ans) : Qui suis-je ?

L'adolescence est une période de **grande transformation** physique et psychique. Les jeunes sont en recherche d'une nouvelle identité, ils **reconsidèrent et remettent en question les** valeurs de leur milieu. L'adolescence est caractérisée par :

- Une grande sensibilité aux autres et aux grandes causes ;
- Le besoin d'appartenance plus approfondi (besoin de trouver sa place et de se sentir considéré) ;
- Une sensibilité au regard des autres ;
- Un besoin de se sentir autonome et capable de produire ;
- Un besoin de repères structurants.

4.1.4 Les jeunes adultes (18-25 ans) : Comment devient-on « adultes » ?

La tranche d'âge 18-25 ans est une période délicate. Les jeunes ne sont plus des adolescents mais ne sont pas encore tout à fait des adultes. Malgré ce jeu d'équilibre entre ces deux catégories, les jeunes doivent faire des **choix** et prendre des **responsabilités** pas toujours évidentes. Ils se dessinent un avenir entre choix d'études, entrée dans le milieu professionnel, émancipation du foyer familial, début de l'indépendance économique et première responsabilité citoyenne. De plus, il y a un besoin **d'estime de soi** important qui passe par différents **accomplissements personnels et professionnels**.

- Aspiration à l'expérience ;
- Recherche de sensations ;
- Accomplissement relationnel ;
- Choix d'une profession ou d'un métier.

5 - L'ambition du PEdT

5.1 L'éducation

Au XVIIIème siècle, Nicolas de Condorcet ne conçoit l'éducation qu'à la condition qu'elle s'adresse à tous, car elle est condition de justice : Dans, *Rapport à l'instruction*, il écrit :

« *Il faut que l'instruction du peuple suive les progrès des arts et ceux des lumières générales.* »

Effectivement la construction éducative se divise en 3 apprentissages différents ;

- ❖ **Formel** : l'apprentissage dans sa forme structurée (école, formation...).
- ❖ **Informel** : l'apprentissage qui découle des expériences liées à la famille et aux loisirs.
- ❖ **Non formel** : lié à des activités planifiées comme des jeux mais qui comportent des éléments importants d'apprentissage.

Le service EEJ propose des apprentissages informels et non formels. Les activités sont planifiées ou improvisées et se veulent ludiques afin de contribuer au développement cognitif et/ou moteur des enfants.

5.2 Les objectifs du PEdT

A la suite de l'évaluation du PEdT 2022-2025, le comité consultatif a proposé une évolution des axes et des objectifs portés par le PEdT en adéquation avec le projet éducatif de l'équipe municipale.

L'évaluation du PEdT a mis en évidence la nécessité de renforcer l'accompagnement à la parentalité, en apportant aux familles des ressources et un soutien adapté à leurs besoins. Elle souligne également l'importance d'accompagner l'enfant dans le développement de son esprit critique, en lui donnant les outils nécessaires pour analyser, questionner et comprendre le monde qui l'entoure de manière autonome et éclairée.



PRÉVENTION



- Favoriser une organisation respectueuse des rythmes de l'enfant et adaptée aux réalités familiales
- Lutter contre les comportements à risques
- Soutenir la parentalité

CITOYENNETÉ



- Renforcer le vivre ensemble
- Préparer les citoyens de demain et les impliquer dans les projets locaux
- Cultiver l'appartenance citoyenne
- Former les enfants à l'esprit critique

L'ÉDUCATION, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE À VOLVIC

PEDT

CULTURE ET TERRITOIRE



- Vivre son territoire, découvrir les spécificités locales
- Favoriser l'accès à la culture
- Contribuer au développement et à l'enrichissement de la vie culturelle
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles pour transmettre les savoirs



ENVIRONNEMENT

- Développer une conscience et un engagement environnemental
- Sensibiliser sur les enjeux de l'environnement et de la biodiversité
- Développer les activités permettant de mieux comprendre le monde



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2025-2028

5.3 Prévention

Le présent PEdT vise à garantir **la cohérence et la complémentarité des temps de vie de l'enfant**, en prenant en compte l'ensemble de ses rythmes : scolaire, périscolaire, extrascolaire mais aussi familial. Chaque enfant évolue au croisement de plusieurs espaces, aux exigences et temporalités parfois différentes. Il est donc essentiel de veiller à ce que ces temps s'articulent de manière harmonieuse, afin de préserver son bien-être, sa santé, sa disponibilité cognitive et émotionnelle. Le PEdT constitue le lieu de réflexion partagé entre les acteurs éducatifs, les collectivités, les familles et les partenaires associatifs, pour construire ensemble des parcours équilibrés et adaptés aux besoins de chaque enfant, dans le respect des contraintes de chacun.

Le domaine de la santé n'est pas aujourd'hui la préoccupation première de la jeunesse. C'est à cette tranche d'âge que les comportements à risques peuvent apparaître.

C'est pourquoi, le travail de prévention présente un intérêt particulier. Favoriser **le bon développement des enfants, c'est leur permettre d'évoluer et de grandir en étant éclairés et conseillés**.

Ainsi, des actions peuvent s'organiser sur des temps scolaires ou périscolaires/extrascolaires mais aussi au quotidien.

Un **accompagnement individualisé** et collectif est aussi essentiel pour prévenir les risques auxquels sont confrontés enfants et adolescents.

C'est pourquoi la Commune, les écoles et les associations travaillent ensemble, pour développer des actions concrètes afin de prévenir **les comportements à risques** :

- Sédentarité ;
- Trouble du comportement alimentaire ;
- Prévention routière ;
- Risques liés aux écrans, aux pratiques d'Internet, à l'usage des réseaux sociaux ;
- Relations sociales (sexualité, racisme, handicap...) ;
- Tabagisme/alcool.

La lutte contre le harcèlement devient un élément central, aussi bien à l'école que dans les structures d'accueil, en famille ou dans la rue.

Les thématiques de prévention varient selon l'âge des enfants, en particulier celles liées à la vie affective et sexuelle, conformément au guide publié par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative à destination des animateurs. En élémentaire, l'approche reste centrée sur la vie affective, tandis qu'au collège, elle s'élargit à des sujets comme les rapports sexuels et les risques associés. Parallèlement, d'autres actions de prévention, en lien avec la tranche d'âge peuvent être menées selon les besoins, notamment autour des conduites à risque comme l'usage de drogues davantage abordées à partir du collège.

Ces priorités sont autant territoriales que nationales et conduisent à mettre en œuvre un ensemble d'actions en lien avec les acteurs locaux. Les comportements à risques résultent souvent de la mauvaise connaissance du sujet par l'individu. C'est pourquoi, ces actions sont parfois organisées en temps forts **avec des partenaires** spécialisés et qualifiés. Ces actions sont destinées aux enfants et aux **parents**.

Des actions restent à développer dans le domaine de la prévention, notamment à destination des parents (*voir 8.1*).

5.4 Citoyenneté

Les actions éducatives visent à renforcer la citoyenneté et à préparer les enfants à devenir des citoyens responsables et engagés. Le vivre ensemble est au cœur de ces projets, en encourageant la coopération, le respect des différences et l'écoute active au sein des groupes. À travers des projets

collectifs, les enfants sont amenés à travailler ensemble, à prendre des décisions communes et à gérer des responsabilités partagées, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance à une communauté.

Les enfants sont également impliqués dans des projets locaux, leur permettant de comprendre les enjeux de leur territoire et d'agir de manière concrète. Ces projets leur offrent l'opportunité de participer à des initiatives de solidarité, d'environnement ou d'entraide, favorisant leur implication dans la vie locale et leur engagement citoyen, comme avec le CMJ par exemple.

La formation à l'esprit critique devient aujourd'hui un objectif essentiel pour appréhender la complexité du monde demain. En encourageant les enfants à poser des questions, à débattre et à réfléchir sur des sujets de société, on leur donne les clés pour développer leur autonomie de pensée et leur discernement. Ces actions éducatives contribuent à préparer les enfants à devenir des acteurs réfléchis et responsables de demain.

5.5 Environnement

Le territoire sur lequel est implanté Volvic est riche de sa biodiversité, ses ressources naturelles et son patrimoine. La côte Verse, située sur la Commune, est qualifiée d'**Espace Naturel Sensible** (ENS).

Compte tenu des problématiques actuelles liées au réchauffement climatique et à la protection de l'environnement, l'éducation au développement durable est un des axes principaux du nouveau PEdT. **L'engagement environnemental** est une priorité municipale **avec différentes actions** auprès de la population (Ensemble, végétalisons Volvic ; collecte des déchets...) ainsi qu'auprès des jeunes (tri dans les écoles, recyclage des feuilles utilisées...), en complément des actions plus structurelles (investissement dans la sobriété énergétique des bâtiments communaux, Rénovation thermique de l'école G. Roghi, favoriser les mobilités douces, renaturalisation de plaine du Cessard...).

Les écoles de Volvic sont **labélisées École en Démarche du Développement Durable** (E3D). Cette labellisation engage les écoles dans **l'apprentissage du développement durable** dans le cadre de l'enseignement et du projet éducatif ainsi que dans la **gestion de l'établissement**. **La Commune a intégré** les écoles dans sa démarche de « transition écologique ». Les écoles sont équipées de panneaux solaires et des actions sur **la mobilité douce** sont mises en place (tous à vélo, prévention routière portée par la police municipale, garages à vélos sur les 3 sites, utilisation des transports en commun intercommunaux...).

Des actions autour des sciences et de la démarche scientifique sont également incontournables pour mieux appréhender le monde et comprendre son environnement et les enjeux de demain, et ils seront un axe important à développer dans les projets pédagogiques.

5.6 Culture et territoire

Le bien-être sur son territoire est un des leviers pour bien grandir et bien apprendre. L'enjeu de cet axe est de permettre aux enfants et aux jeunes d'évoluer dans un **environnement auquel ils s'identifient**. La Commune de Volvic est ancrée dans un territoire rempli d'**histoire**. Le musée Sahut, l'architecture, ainsi que le patrimoine historique et culturel de la Commune en témoignent.

Pour les jeunes, la culture permet de s'identifier à une société et de favoriser la **compréhension du monde**. Proposer une **initiation culturelle** par le biais des temps périscolaires et extrascolaires diminuerait les **inégalités d'accès**.

Les arts et la culture ont pourtant un rôle important à jouer dans le développement de l'enfant et son éducation. Les activités culturelles permettent, à l'enfant, **d'accroître ses compétences** créatives, de curiosité, de développer un esprit critique et une capacité d'expression. Toutes ces compétences assimilées peuvent être **réinvesties dans le milieu scolaire**, ce qui fait de la culture un des principaux leviers du bon développement de l'enfant. La Commune de Volvic est riche par sa programmation culturelle et l'initiative de ces divers services.

Les activités intergénérationnelles créent du **lien social**, favorisent la **transmission des savoirs** et l'apprentissage de manière **ludique et conviviale**. Cet axe de travail permet de **lutter aussi contre l'isolement** des personnes âgées et favorise les relations entre le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), les enfants, les personnes âgées et les jeunes. Des moments d'échanges entre les personnes âgées et les enfants, ont été menés en période périscolaire et extrascolaire :

- Carnaval : les enfants passaient déguisés à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
- Animation autour de la musique, apprentissage du djembé.

6 - Le pilotage du PEdT

6.1 Comité consultatif

Le comité consultatif Education Enfance et Jeunesse (EEJ) a été créé par délibération du conseil municipal n°111/2020 du 14/10/2020.

Les réunions du comité ont pour objectifs de :

- Mettre en place une démarche participative, en favorisant les échanges entre les acteurs éducatifs
- Favoriser **l'implication des familles** dans le parcours éducatif
- Contribuer à la **réussite éducative** et au **bien-être de l'enfant**
- Construire des scénarios autour des **besoins biologiques** des enfants dans les structures éducatives (temps scolaire, temps libre, temps informel...)
- Prendre en compte les **obligations familiales** et le **cadre réglementaire** (loi de l'éducation, taux d'encadrement, loi Egalim...).

6.1.1 Fonctionnement

Le comité consultatif EEJ se réunit au moins 3 fois par an. Dans le cadre du PEdT, le comité fait le bilan des actions, donne son avis sur celles qui méritent d'être maintenues, améliorées, ou transformées.

Les groupes de travail du comité sont organisés si besoin de **manière participative** en vue d'encourager le débat et, ainsi, enrichir le contenu du PEdT.

Il s'agit, ainsi, plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimentaux : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le Projet Éducatif de Territoire mis en œuvre sur la Commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.

6.2 Groupes de travail

6.2.1 Secteur « menu »

Ce groupe de travail permet d'échanger autour de l'alimentation des enfants, de l'équilibre alimentaire, de faire le bilan sur la loi EGALIM et sur la provenance des produits. C'est l'occasion de discuter des menus (menus à thème), d'expliquer et de proposer.

Les parents d'élèves, API Restauration et le service EEJ de la Commune participent à ce groupe de travail. Les élus du CMJ peuvent être invités. Le diététicien d'API est régulièrement présent.

6.2.2 Autres secteurs thématiques

Divers groupes sont ponctuellement créés. Par exemple, en 2024, un groupe de travail sur le secteur de la tarification des services a permis un travail coopératif entre la Commune et les parents d'élèves. Ce groupe a mis en place une tarification plus juste en adaptant les coûts, les Quotients Familiaux, et les services proposés (intégration du goûter dans le coût de l'ALSH périscolaire du soir).

D'autres groupes de travail, appelés « secteur » peuvent être créés par le comité consultatif.

7 - Les dispositifs existants et reconduits

7.1 Le rythme scolaire

Les différentes évaluations menées, ainsi que le projet éducatif porté par la Commune de Volvic, conduisent à maintenir la semaine scolaire à 4,5 jours, considérée comme la mieux adaptée aux apprentissages et aux rythmes de l'enfant. Les recherches menées par des experts, notamment celles de Claire Leconte, chronobiologiste, démontrent que ce rythme favorise une meilleure répartition des temps d'apprentissage et réduit la fatigue des élèves. Lors de son intervention à Volvic en 2022, Claire Leconte a souligné l'importance de préserver des journées d'école allégées et mieux réparties sur la semaine pour optimiser les capacités d'attention et de concentration des enfants.

7.2 Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs est organisée deux fois par semaine dans chaque école élémentaire par le CCAS, notamment grâce à l'implication des bénévoles, en collaboration avec les animateurs du service EEJ. Ces sessions offrent aux enfants un cadre convivial et bienveillant, permettant de répondre à leurs besoins spécifiques. Les bénévoles, en étroite coopération avec les animateurs, accompagnent les enfants dans leurs devoirs, favorisant ainsi leur autonomie et leur réussite scolaire. Ce dispositif contribue à renforcer les compétences des enfants tout en créant un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement.

Ceci permet également de faciliter l'organisation familiale au retour à la maison en fin de journée.

7.3 Scolarisation (notamment des EFIV)

La scolarisation des Enfants des Familles Itinérantes et du Voyage (EFIV) est en constante progression grâce à la collaboration renforcée entre les écoles, l'école itinérante, le service EEJ et le CCAS. Ces structures travaillent main dans la main pour offrir aux enfants un accès à l'éducation dans les meilleures conditions. Des visites régulières sur les aires d'accueil permettent de rencontrer et d'échanger directement avec les familles, d'adapter les solutions éducatives à leurs besoins spécifiques et de faciliter leur intégration scolaire. Cette coopération active contribue à garantir un parcours éducatif adapté et à renforcer la réussite scolaire des enfants issus de ces familles.

7.4 Dispositifs autour du développement physique et sportif

7.4.1 Le « savoir nager »

Le dispositif « d'aisance aquatique », élaboré avec les ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, et de la Santé propose une approche rénovée du milieu aquatique et avance des solutions concrètes pour **faciliter la familiarisation avec l'eau** dès le plus jeune âge. Favoriser **l'apprentissage de la natation** permet de mieux prévenir les risques de noyades.

L'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) contribue à la mise en œuvre du « savoir nager » dans le milieu scolaire, mais également dans le cadre extrascolaire.

7.4.2 Le « savoir rouler »

Cette action est mise en place par la Police Municipale de Volvic. L'objectif est de permettre aux enfants d'apprendre ou de réapprendre à faire du vélo dans des **conditions de sécurité**. L'apprentissage du vélo peut pallier les difficultés de mobilité et permet de lutter contre la sédentarité. De plus, la Commune a pour **ambition de développer la mobilité douce** afin de réduire l'impact environnemental.

Dans le cadre scolaire, l'ETAPS organise également des séances à destination des classes du socle « savoir rouler ».

7.4.3 Projet « sport découverte »

Ce projet se divise en plusieurs actions. Tout d'abord, l'ETAPS de la Commune propose chaque année plusieurs **activités sportives** sur le temps périscolaire en collaboration avec une ou des associations du territoire. L'objectif est de présenter la diversité des clubs de sport disponibles sur le territoire, et favoriser la pratique sportive chez les enfants.

Également, des découvertes sportives, sous forme de stage sont proposés aux enfants présents sur les ALSH extrascolaires, en collaboration avec les associations locales, et d'autres ALSH de RLV.

7.4.4 Sensibilisation au handicap

Dans le contexte de la semaine du handicap sur RLV, la Commune de Volvic et le CCAS en partenariat avec le Comité Départemental de Handisport, proposent des actions de sensibilisation auprès des jeunes. Ces actions permettent aux enfants de mieux comprendre et d'appréhender les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et ainsi, **d'adopter les bons comportements et participer à une meilleure inclusion globale de ce public**. Ces temps forts sont organisés avec des structures qui accueillent des jeunes en situation de handicap, pour que les jeunes puissent échanger entre eux et faire part de leurs expériences. Ces temps favorisent la mixité, les échanges, l'ouverture d'esprit, la prise en compte de l'autre dans son altérité et l'ajustement des comportements. Par exemple, en mars 2024, les élèves ont pu participer à des ateliers handisports dans le cadre du projet « Journées Olympiques » organisé par les écoles volvicoises.

7.5 Dispositif de sensibilisation à l'environnement

7.5.1 Éco-pâturage

Sur un terrain situé au sein de l'école la Clé des Chants, un système d'éco-pâturage a été mis en place. Cet espace accueille des chèvres et des moutons pour le plus grand bonheur des petits et des grands. L'éco-pâturage permet l'entretien d'une partie de l'école tout en prenant **en compte l'écologie**. Cette action constitue un support pédagogique pour **sensibiliser à la biodiversité**.



Le contact avec les animaux **permet aux enfants de se responsabiliser** et d'apprendre.

7.6 Dispositifs autour de la citoyenneté

7.6.1 Passeport du civisme

La mise en œuvre d'un passeport du civisme a différents objectifs auprès des jeunes. Il permet d'éduquer à la **citoyenneté**, de favoriser l'implication dans la vie locale et **l'engagement individuel**, de proposer un parcours sur les **droits et les devoirs** des jeunes et de **renforcer les liens** entre les associations, les jeunes, les écoles et la municipalité.

Le passeport du civisme a été mis en place avec **les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** en 2021. Ce passeport est composé, à ce jour, de 5 piliers (avec des exemples d'actions possibles) :

- Le devoir de mémoire : actions autour de la commémoration et de la résistance...
- La prévention santé : actions de sensibilisation autour des écrans, du brossage des dents...
- La préservation de l'environnement : action collective : découvrir l'Espace Naturel Sensible de la Côte Verse, rencontre avec la Ligue de Protection des Oiseaux...
- La route et la sécurité : action « tous à vélo » ...
- La protection des personnes et porter secours : les gestes de premiers secours, visite de la caserne des sapeurs-pompiers...

Ces actions sont réalisées en lien avec l'Éducation Nationale, l'accueil de loisirs et les différents partenaires : la police municipale, les pompiers, la gendarmerie, certaines associations de prévention, les élu(e)s...

La Commune de Volvic adhère à l'association du Passeport du Civisme. Ceci lui permet de proposer un passeport adapté aux particularités locales.

7.6.2 Dispositifs « passerelles » et intergénérationnels

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, les enfants de 3 à 5 ans rencontrent les enfants du préscolaire, appelés « les Doudous », qui viennent en immersion lors d'une matinée organisée pendant le temps extrascolaire du mois de juillet. Par ailleurs, plusieurs temps de rencontre sont également proposés entre les enfants du multi-accueil et ceux de l'école maternelle, afin de leur faire découvrir progressivement l'école et son environnement. Ces temps d'échanges permettent de favoriser une transition en douceur vers la maternelle.

Des échanges entre les Grandes Sections et les CP sont organisés par les écoles pour préparer le changement d'école.

Les CM2 sont invités dans les structures jeunes en fin d'année pour les découvrir, et des collégiens viennent expliquer leur rentrée en 6^{ème} au CM2 pour les aider à mieux appréhender ce changement important.

De plus, sur les temps périscolaires ou lors de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, des ateliers en lien avec l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Volvic sont mis en place. Les enfants et les personnes âgées se retrouvent autour d'ateliers et d'activités pour échanger. Ces temps forts, structurés autour d'activités adaptées, permettent aux enfants de **partager un moment convivial avec les aînés.**

7.6.3 Permis « Internet »

Le « Permis Internet pour les enfants » est un programme national de prévention pour un usage d'Internet vigilant, sûr et responsable à l'attention des enfants de CM1 – CM2 et de leurs parents.

La Police Municipale de Volvic intervient dans les classes pour animer les ateliers du permis « Internet ».

7.7 Les contenus périscolaires

Un travail important a été réalisé par les équipes d'animation pour développer les contenus pédagogiques sur les différents temps périscolaires.

Aujourd'hui sur la pause méridienne, le paradoxe éducatif entre le besoin de se défouler et le besoin de calme a une réponse sur les 3 sites périscolaires à travers le choix des enfants qui peuvent participer soit à des activités calmes, soit à des activités qui permettent de se dépenser. Les enfants peuvent

passer d'un type d'activité à l'autre librement en fonction de l'évolution de leurs besoins. Le but est de favoriser le retour en classe.

En maternelle, l'organisation autour de la sieste est favorisée pour répondre au rythme biologique de l'enfant.

Afin de mieux respecter le rythme de l'enfant, et en s'appuyant sur l'objectif de développement des lieux d'activités, le jeu libre est également favorisé. Des professionnels comme Peter Gray, Docteur en psychologie, spécialisé dans l'étude du jeu chez l'enfant et auteur du livre *Libre pour apprendre*, mettent en valeur l'importance d'intégrer des périodes de jeux libres dans le quotidien des enfants. La curiosité, l'esprit ludique et la sociabilité sont des aspects inhérents à l'être humain : « Ils viennent au monde avec des pulsions instinctives d'auto-éducation. Celles-ci les poussent à apprendre ce qu'ils ont besoin de savoir pour prendre pleinement leur place au sein de leur culture » (*Libre pour apprendre, Peter Gray*).

L'organisation de jeux structurés laisse maintenant plus de place au jeu libre centré sur les intérêts, la créativité et la motivation intrinsèque des enfants. Ils ont besoin de ne rien faire, de jouer, seuls ou en groupe pour « vivre des aventures en compagnie d'autres enfants, à bonne distance des adultes » (*Libre pour apprendre, Peter Gray*).

En 2022, lors des changements d'horaires des écoles mis en place lors du PEdT 2022-2025, il a été souhaité que toutes les pauses méridiennes soient d'un minimum de 2 heures, car « après deux heures de pause, en revanche, les enfants ont recouvré leur capacité d'écoute et d'attention » (Claire Leconte, *interview pour Huffington Post*).

Lors de l'évaluation du PEdT, les Francas du Puy-de-Dôme ont accompagné les animateurs dans le recueil de la parole des enfants, afin que leurs avis soient pris en compte.

Les enfants sont globalement satisfaits par les différents temps périscolaires, bien qu'ils émettent quelques critiques avec des options d'amélioration, notamment sur la diversité des jeux qu'ils choisissent pour eux-mêmes. Autrement dit, il s'avère nécessaire de les accompagner davantage pour qu'ils diversifient les jeux qu'ils entreprennent.

En 2022, bon nombre de points ont été développés, il conviendra de maintenir la qualité proposée concernant :

- Les arrivées et départs des enfants échelonnés les soirs et les matins ;
- La prise en compte des besoins sur ces temps périscolaires notamment celui d'être libre dans le choix de son investissement physique et psychologique ;
- La mise en œuvre du besoin de temps libre, d'un vrai temps de pause, de détente et de repos lors de la pause méridienne (temps moins adapté pour l'accompagnement scolaire) ;
- L'attention portée au temps de repas. Les enfants peuvent avoir tendance à accélérer le repas pour aller s'amuser plus rapidement. Il est important qu'ils prennent le temps nécessaire pour manger car manger plus lentement permet de favoriser la digestion ;
- La contribution au rythme global de l'enfant, et ainsi lui proposer des conditions optimales d'apprentissage avant la reprise de l'école l'après-midi ;
- L'adaptation aux différentes classes d'âge des sites ainsi que de la capacité des locaux ;
- L'organisation régulière des liens avec les enfants et les animateurs afin de compléter les réflexions.

Une malle ludique a été mise en place à l'ALSH les écureuils. C'est une malle d'objets de récupération qui a pour vocation à animer différemment la cour de récréation sur les différents temps. Cela permet aux enfants d'avoir accès à plus de jouets, de répartir différemment l'utilisation de la cour, de partager des jeux non genrés, et de répondre à leur besoin d'imaginaire. Les objets ne sont pas des jouets

manufacturés, il faut donc créer des jeux symboliques autour de ces objets. Deux animateurs sont référents de la malle aux « écureuils », il conviendra de développer ce dispositif sur les autres sites.

De même, des enfants « ambassadeurs » sont formés à la gestion de conflits, pour les aider à régler les conflits par eux-mêmes ou pour leurs pairs. Cela participe à la prévention contre le harcèlement.

7.8 Restauration scolaire

Un travail ambitieux a été conduit autour de l'alimentation des enfants, tout au long du marché public de la restauration scolaire.

La collaboration avec « API Restauration » a permis de mettre en place le respect de la loi EGALIM, avec une volonté d'aller au-delà des préconisations (65% de bio au lieu de 50% par exemple).

Ainsi, la majeure partie de la production alimentaire est « fait maison », avec des produits bio, labélisés (AOP, label rouge...) et/ou provenant d'un producteur local (la volaille est 100% auvergnate), avec pour finalité de proposer une alimentation de qualité, qui encourage l'appétit et la découverte culinaire.

Au niveau des enfants, la proposition en self s'est installée progressivement, permettant de répondre aux objectifs d'autonomie et répondant aux besoins (bruits, qualité du temps de repas). Les enfants se servent seuls les entrées et les desserts et décident des quantités. Pour le plat chaud, ils peuvent demander des quantités en fonction de leur faim, et revenir se servir au besoin.

L'équipe d'animation, qui encadre les enfants, incite ceux-ci à goûter en présentant les ingrédients, les plats, en donnant envie aux enfants de savoir ce qu'ils ont dans leurs assiettes.

Un menu végétarien est proposé une fois par semaine, conformément à la loi EGALIM.

Le tout s'inscrit avec une attention particulière autour de la réduction du gaspillage et de la valorisation des déchets.

7.8.1 RestoKids

Au RestoKids (cantine de l'école G. Roghi), le self est dit « self total ». Les enfants sont libres d'aller manger quand ils le souhaitent. Les entrées et les desserts sont au choix, tandis que le plat est unique.

Les enfants peuvent réserver des tables comme au restaurant pour s'assurer de manger ensemble.

7.8.2 L'auberge des lutins

A l'auberge des lutins (cantine de l'école Moulet-Marcenat), le self s'est mis progressivement en place. Il est aujourd'hui proposé aux grandes sections. Les enfants passent par classe pour faciliter l'organisation de la pause méridienne.

7.8.3 Cantine de l'école La Clé des Champs

Des expérimentations sont en cours pour que les enfants s'engagent vers plus d'autonomie (se servir seul, apprendre à goûter). Les mercredis, une proposition hybride entre le self et la cantine traditionnelle, est faite aux enfants.

7.8.4 Mon restau responsable

Mon restau responsable est un dispositif ayant pour objectif de proposer une cuisine saine, de qualité et respectueuse de l'environnement avec des pistes de développement :

- Bien-être : accueil et aménagement de la salle de restaurant
- Mon assiette responsable : produit durable ou de proximité
- Eco-geste : lutter contre le gaspillage
- Engagement social et territorial : travail avec les acteurs du territoire

Les restaurants scolaires de Volvic sont à ce jour labellisés, et réévalués tous les 2 ans par la fondation « Pour la Nature et l'homme » qui coordonne et distribue ce label. En 2024, la Commune s'est engagée dans un troisième renouvellement.

8 - Les scénarios et les changements pour ce nouveau projet

8.1 Soutien à la parentalité

Il s'agit pour nous de développer cet objectif. L'évaluation du précédent PEdT montre que cet objectif est à développer.

Actions possibles :

- Ateliers et conférences destinés aux parents dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 63) ;
- Développer les soirées parents / enfants sur les sites périscolaires ;
- Mettre à disposition de la documentation dédiée à la parentalité.

8.2 Education à l'esprit critique

L'évaluation met en lumière la nécessité d'intégrer pleinement cet objectif au projet éducatif de la Commune. Dans un contexte médiatique en constante évolution, il apparaît essentiel de former les citoyens de demain à analyser l'information de manière critique, à distinguer les sources fiables et à construire leurs opinions sur des bases solides et documentées.

Actions possibles :

- Intervention d'une ou plusieurs associations d'éducation populaire
- Ateliers, clubs sciences
- Développer les activités scientifiques
- Développer les activités d'éducation aux médias et à l'information

8.3 Modification du fonctionnement du comité consultatif

Actuellement, le comité consultatif réunit essentiellement les parents d'élèves, les directeurs d'écoles publics du premier degré, les élus et membres du service Education-Enfance-Jeunesse de la Commune.

Le comité fait état que sa composition pourrait être davantage diversifiée. Ainsi, le comité consultatif souhaiterait intégrer d'autres acteurs éducatifs, ou permettre à ceux déjà invités de mieux participer :

- Les collèges, publics et privés
- Des représentants associatifs
- Des représentants des métiers concernés : ATSEM, enseignants, animateurs...
- Des enfants, délégués, élus au CMJ ou volontaires, notamment en début de réunion

Actions possibles :

- Proposer des groupes de travail spécifiques ouverts à des personnes qui ne seraient pas membres du comité (extrascolaire, jeunesse, prévention...)
- Rendre les réunions du comité plus participatives

Une nouvelle délibération du Conseil Municipal pourra s'avérer nécessaire en vue d'adapter le fonctionnement du comité et le faire, ainsi, évoluer.

8.4 Extrascolaire

L'accueil de loisirs se déroule désormais en multisite dans les locaux de l'école Gustave Roghi et de la Clé des Chants. Afin de travailler à l'amélioration du service rendu, les remarques du comité consultatif, les sondages, **les axes du CTG**, les valeurs de la municipalité et les avis des enfants ont été pris en compte.

L'accueil de loisirs a pour objectif de faire **vivre de nouvelles expériences** et activités aux enfants hors du cadre scolaire ou familial. C'est un temps de socialisation entre enfants mais aussi entre les enfants et les animateurs et/ou intervenants. Ce dispositif permet aussi aux enfants de vivre avec les règles de la vie collective.

Un projet pédagogique ambitieux en 2025 est expérimenté pour rendre les enfants plus acteurs de leurs vacances. Une place importante aux choix et à la définition de leurs envies sera laissée aux enfants afin qu'ils apprennent à faire des choix pour eux-mêmes, et qu'ils profitent de leur temps libre au maximum.

C'est également un service qui contribue activement à l'amélioration de la qualité de vie des familles. En proposant un mode de garde souple (réservation à la journée, ou à la ½ journée avec ou sans repas) avec des plages d'accueil importantes, l'accueil de loisirs permet aux parents de concilier plus sereinement leurs obligations professionnelles, leurs démarches liées à la recherche d'emploi, ou tout simplement de s'accorder un moment de répit.

Les augmentations de capacité de l'accueil ont conduit à faire appel à des animateurs qualifiés saisonniers. L'enjeu est de trouver un fonctionnement satisfaisant entre les équipes permanentes et saisonnières, notamment durant les préparations des vacances.

8.5 Les adolescents et les jeunes adultes

Le service propose, actuellement, un Espace Jeunes sur la Commune et des sessions de formation BAFA. Un accueil libre a également été créé ainsi qu'un CMJ.

La Commune a pour ambition la création d'une Maison des Jeunes en centre-bourg à proximité des infrastructures, qui accueillera à terme les différentes structures jeunesse et des projets de prévention.

Ce PEdT a pour objectif de développer les nouvelles structures (Accueil libre et CMJ) pour trouver un fonctionnement en adéquation avec les ambitions de la Commune.

Actions possibles :

- L'organisation des enfants en association (Association Temporaire d'Enfants Citoyens - ATEC) ;
- Attribution d'un budget propre au CMJ pour développer des actions ;
- Intégration de l'accueil libre dans le dispositif PS Jeune de la CAF ;
- Projets de jeunes présentés dans le dispositif « Projet' toi » de la CAF ;
- Animatrice « promeneur du net » pour l'accompagnement des jeunes et des familles dans l'utilisation des réseaux sociaux notamment ;
- Mis en œuvre d'un chantier de jeunes internationaux.

9 - Évaluation

9.1 Méthodologie

Le PEdT sera évalué par le service Éducation Enfance Jeunesse et les différents acteurs de la vie de l'enfant au travers de différentes modalités adaptées au public ciblé.

De plus, le comité consultatif se réunira une fois par an pour effectuer un suivi du PEdT. Le comité n'est pas le seul évaluateur du PEdT : les acteurs éducatifs, les familles et les enfants évaluent continuellement le PEdT avec des outils tels que les conseils d'école, les réunions pédagogiques, projet d'animations. Le comité aura à sa disposition les bilans des actions.

L'utilité d'une évaluation peut être différente selon la nature du projet. Pour la Commune, l'évaluation est un outil pédagogique car elle suppose une certaine rigueur de méthode pour faire travailler ensemble les acteurs d'un projet tout en explicitant les failles, les solutions et parfois, les changements de cap.

Dès lors que le PEdT sera mis en place, l'évaluation de la qualité de service sera réalisée de la manière la plus efficiente en prenant en compte les observations des familles et des équipes pédagogiques ainsi que les résultats des sondages réalisés auprès des parents et des enfants.

La méthodologie d'évaluation sera à déterminer par le comité consultatif. Ce projet s'inscrit dans la durée, l'éducation est une affaire de génération. Ainsi, il est prévu de laisser le soin au comité consultatif et à la Commune de Volvic de définir les modalités d'évaluation au cours de ce PEdT.

9.2 Référentiel d'évaluation

Le comité consultatif :

- Quelle est le niveau de participation des différents acteurs ?
- Le diagnostic est-il partagé et complet ?
- Les objectifs dégagés sont-ils communs et pertinents ?
- L'évaluation est-elle objective, les modalités sont-elles efficaces et le référentiel pertinent ?
- Quelle est la place des enfants et des jeunes dans l'élaboration du PEdT (avis, satisfaction, consultation, proposition projet...)?

Continuité et cohérence des temps éducatifs

- Organisation du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (horaires d'accueils, pause méridienne, Aide Pédagogique Complémentaire (APC), Atelier, aide aux devoirs...)
- Prise en compte du rythme de vie de l'enfant (attention, fatigue et bien être de l'enfant, temps calme, sieste...)
- Quelle continuité éducative est mise en œuvre sur l'ensemble de ces temps ?

Coopération et échange entre les différents acteurs

- Quels sont les freins et leviers en matière de collaboration des différents acteurs ?
- Existe-t-il des règles de vie cohérentes entre les différentes structures d'accueil ?
- Existe-t-il des accords de partenariat sur l'utilisation partagée des espaces ?
- Existe-il des échanges réguliers entre les différents acteurs ?
- Les ressources du territoire ont-elles été mobilisées et sont-elles mutualisées ?

Accessibilité de l'offre éducative

- Fréquentation des enfants à l'accueil de loisirs et à chaque action (par âge, sexe, QF, lieu de vie...)
- La communication de l'offre éducative aux familles et aux partenaires est-elle efficace et pertinente ?
- Quelle adaptation et quelle prise en compte des enfants à besoins particuliers ?

La qualité de l'offre éducative

- Les objectifs éducatifs de chaque action ont-ils été atteints ? (Fiche évaluation de chaque action)
- La qualification des intervenants ? (Besoin en formation)
- Satisfaction des enfants, des familles et des partenaires.

10 - Liste des annexes

- Organigramme du service EEJ
- Organigramme des pôles et structures EEJ
- Tarifs des activités 2024-2025
- Délibération de la création du comité consultatif
- Evaluation du PEdT 2022-2025 par les adultes
- Evaluation du PEdT 2022-2025 par les enfants
- Délibération du PEdT 2025-2028